

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Davis: Je voudrais relever plus particulièrement l'accusation selon laquelle, en créant un ministère de l'Environnement et en incorporant les pêches à un ministère plus vaste, nous rabaissons les pêches. Le plus grave problème auquel elles aient eu à faire face au cours des années, outre l'épuisement des bancs à cause d'une pêche excessive, a été la pollution, c'est-à-dire les préjudices qu'on portés les grandes industries et les produits chimiques aux remontes dans toutes nos grandes rivières.

Je m'attends que dorénavant ce soit là, si on ne s'y attaque pas convenablement, notre principal problème. Pourtant, nous comptons nous y attaquer et nous pouvons mieux œuvrer avec un ministère qui se préoccupe de la qualité de l'eau et de l'air, car la pollution atmosphérique peut également affecter l'eau. Notez bien que la pollution de l'océan par le pétrole est bien plus provoquée par l'air que par les épanchements de pétrole. Nous nous préoccuons de la pollution de l'eau et de l'air, facteurs importants dont il faut tenir compte en considérant la qualité des pêches.

L'état de nos négociations internationales a donné lieu à un certain pessimisme. Le Canada sera l'un des principaux participants à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et la santé qui sera tenue à Stockholm en 1972. A ma connaissance, il y aura en 1973 une conférence sur le droit maritime parrainée par les Nations Unies. Nous avons déjà élaboré à ce sujet une politique que nous croyons pouvoir faire accepter par la majorité des pays: aucune pêche hauturière du saumon. Nous devrions cette fois-ci pouvoir faire accepter cette interdiction. Nous n'y avons pas réussi à la fin des années 1950; peut-être le pourrions-nous au début des années 1970. En l'occurrence, nous pourrions repeupler de saumon l'océan Atlantique en établissant des installations de pisciculture et des frayères sur la côte est. Nous avons maintenu la population de saumons sur la côte ouest; nous devrions pouvoir faire davantage sur la côte est grâce à ce genre de compréhension internationale.

Les 14 pays du Nord-Ouest de l'Atlantique doivent se réunir bientôt à Halifax. Je le répète, le thème principal est la conservation, non seulement la préservation de la population actuelle, mais sa multiplication pour former une base de contingents que chaque pays saura pouvoir prendre sans danger. Je suis convaincu que nous devons prendre l'initiative dans ces domaines.

• (9.40 p.m.)

Je suis sûrement tenu de frayer la voie, de donner l'exemple, pour ce qui est de la conservation des ressources non seulement en haute mer mais surtout sur notre plateau continental. C'est le plus grand plateau continental du monde, du point de vue des pêches, et l'un des plus productifs sur la surface du globe. Il doit donc être une des préoccupations primordiales de ce nouveau ministère et du gouvernement.

Je dois dire que le résultat de ces derniers mois a été excellent. Nous avons beaucoup de réalisations à notre actif, en tout cas en ce qui concerne les prix et les revenus des pêcheurs. Il nous reste bien d'autres progrès à accomplir en matière de conservation, dont une bonne partie ne sera possible que grâce à la collaboration étroite d'autres pays. De concert avec eux, nous travaillons aussi efficacement que possible et prenons certes des initiatives.

[L'hon. M. Davis.]

Le nouveau ministère a été conçu de façon à nous faciliter la chose, et nous avons l'intention d'activer d'autres initiatives déjà amorcées et qui se sont révélées profitables.

M. Crouse: Monsieur le président, j'aurais une question à poser au ministre. Il a fait part tout à l'heure de son inquiétude au sujet de la pollution du milieu et signalé les initiatives qui seraient prises, en vertu des nouvelles mesures, pour remédier à la pollution. N'est-il pas d'avis que le gouvernement avait toute l'autorité voulue pour remédier à la pollution du milieu en vertu de la loi sur les pêches, laquelle interdisait la présence de toute substance délétère dans les eaux? Le problème était que le gouvernement était incapable d'appliquer les dispositions de la loi, n'est-ce pas?

L'hon. M. Davis: Monsieur le président, de façon très générale, je crois que oui. On n'a pas appliqué la loi sur les pêches telles qu'elle était il y a un an ou plus, pour la même raison que le gouvernement conservateur, qui avait précédé le gouvernement libéral.

M. Crouse: Cela n'est pas une raison.

L'hon. M. Davis: La loi actuelle, rédigée il y a plus d'un siècle, interdisait de jeter quoi que ce soit dans les eaux, mais elle était inefficace dans la pratique lorsqu'il s'agissait de poursuivre en justice les contrevenants. Nous avons modifié la loi l'an dernier de façon à pouvoir engager ces poursuites de façon efficace. Il s'agissait donc d'améliorer la loi pour qu'elle donne des résultats, et c'est ce que nous avons fait.

M. McGrath: Monsieur le président, puis-je poser une question au ministre? Au cours de la conférence de la CIPAN qui se tiendra à Halifax, le ministre proposera-t-il d'interdire la pêche du saumon en haute mer ou cela fera-t-il simplement l'objet d'entretiens bilatéraux avec les Danois?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, nous ferons à nouveau cette proposition. Comme le député se souviendra, nous avons justement soulevé cette question au cours de la réunion de la CIPAN tenue l'année dernière, mais sans parvenir à un accord unanime. Nous la soulèverons évidemment à nouveau bilatéralement auprès du Danemark et de l'Allemagne de l'Ouest, les deux pays qui ne veulent pas emboîter le pas. Peu de pays de cette catégorie seraient contre cette proposition au cours d'une conférence mondiale et c'est pourquoi je suis optimiste et que je pense obtenir, en 1973, l'appui des Nations Unies sur l'interdiction de la pêche au saumon en haute mer.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, je sais que le ministre a obtenu une certaine collaboration de la part des pêcheurs commerciaux de saumon au sujet des nouveaux règlements. Le ministre peut-il nous dire si les nouveaux règlements resteront en vigueur d'une année à l'autre et si les règlements applicables cette année continueront automatiquement de s'appliquer l'année prochaine? En d'autres termes, le ministre les reconsidérera-t-il sur une base annuelle?

L'hon. M. Davis: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'à l'égard de sujets de ce genre je n'aurai jamais d'œilières. Mon ministère n'est pas lié d'une année sur l'autre en ce